

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON

Par délibération en date du 29 janvier 2026, le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bretteville-sur-Odon.

Le dossier est mis à la disposition du public du Mardi 7 avril (8h30) au Jeudi 7 mai 2026 inclus (17h00)

- Au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks – 14 000 CAEN,
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- En mairie de Bretteville-sur-Odon, 2 avenue de woodbury, 14 760 BRETTEVILLE-SUR-ODON
Horaires :
 - Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h00
 - Mardi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h00
 - Mercredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h00
 - Jeudi : 13h30 – 17h00
 - Vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h00

Sur les sites internet de la commune : <http://www.brettevillesurodon.fr> et de la Communauté Urbaine Caen la mer : [Concertations en cours | Caen la mer](#).
Chacun pourra consigner d'éventuelles observations : sur les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine, de la mairie de Bretteville-sur-Odon ou par courrier en commune de Bretteville-sur-Odon (adresse ci-dessus).

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée n°4 éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.